

INDICATEUR

Nombre d'habitant(e)s concerné(e)s par la réduction du bruit routier depuis 2010

OBJECTIF

2018 : réduire le bruit routier subi par 80'000 habitant(e)s

RESULTAT 2010-2018

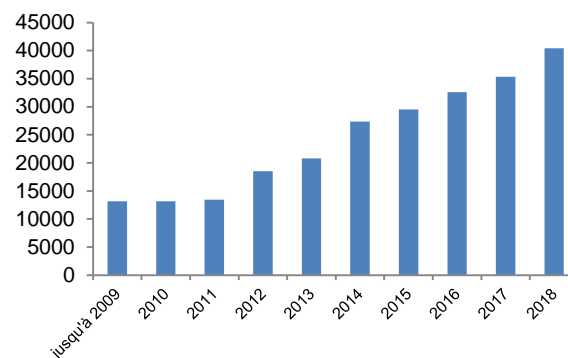
40'400 habitant(e)s
(dont 2'985 habitants en 2018)

EVALUATION



Les travaux de pose de phonoabsorbant.

Tendance : en lente progression



En nombre d'habitants concernés par l'assainissement

QUE FAIT LA VILLE ?

Elle réalise des zones 30 km/h et met en place des revêtements phonoabsorbants, mesures de compétence communale efficaces pour lutter contre le bruit routier.

Sur un total de 200 kilomètres de voiries, 78 kilomètres présentent des valeurs trop élevées et doivent faire l'objet de mesures. Cela représente 202 tronçons de rue. 80'000 habitants environ sont concernés.

L'ordonnance fédérale pour la protection contre le bruit (OPB) contraint à respecter des valeurs légales en termes de nuisances sonores dues au bruit routier. Les rues concernées par des valeurs trop élevées devaient être assainies au 31 mars 2018.

Selon le cadastre du bruit routier, 202 tronçons de rues sont concernés. La Ville agit prioritairement à la source du bruit. Elle modère les vitesses grâce aux zones 30km/h et aux zones à priorité piétonne, pose du revêtement phonoabsorbant, construit des aménagements adaptés sécurisant les modes doux sur l'ensemble du réseau et dissuadant le transit au sein des quartiers.

Le plan directeur communal dans sa priorité 6, vise à améliorer la durabilité de la Ville, en particulier sa qualité environnementale. Il intègre l'assainissement du bruit routier. Dès 2018 les valeurs limites légales ne doivent plus être dépassées.

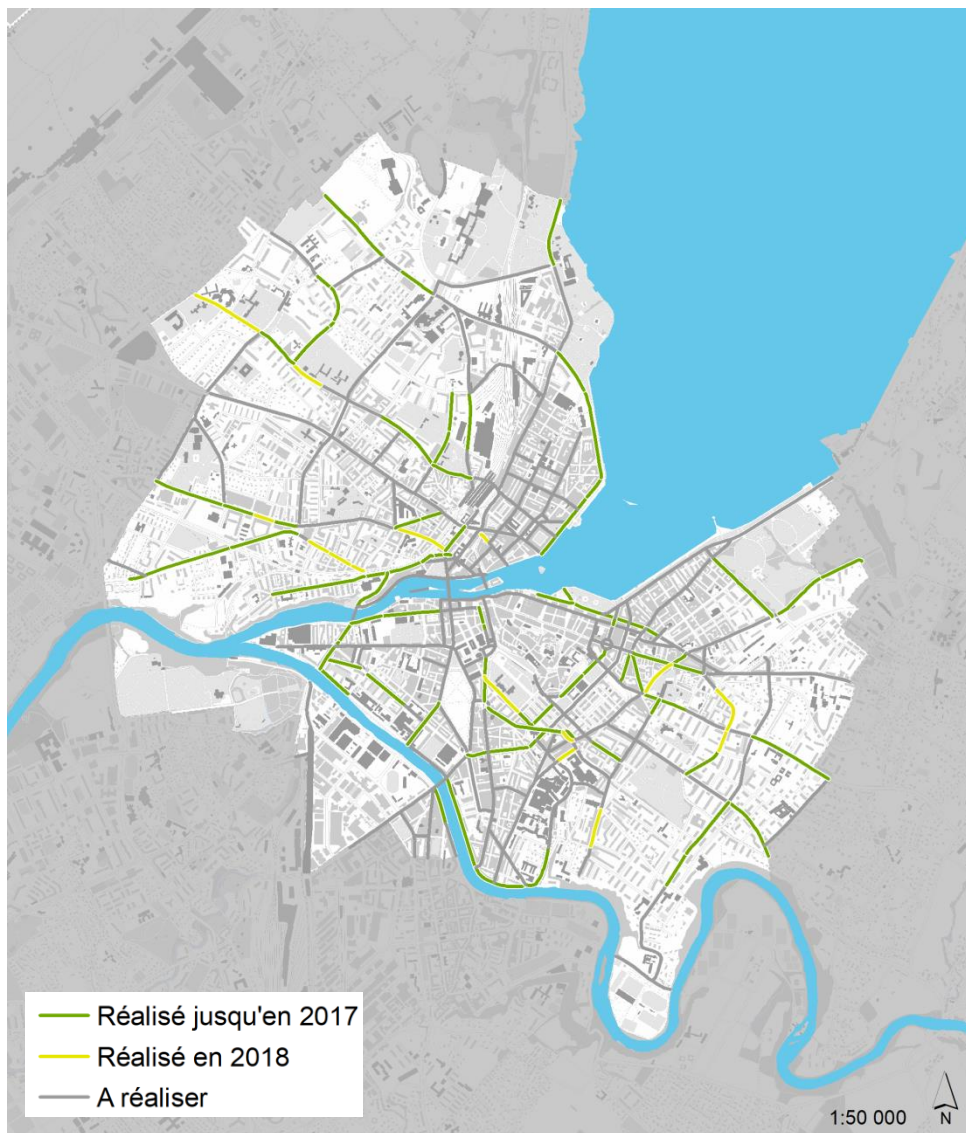
Pour atteindre cet objectif, la Ville doit assainir, en moyenne, chaque année, le bruit routier subi par 8'800 habitants.

En 2018, l'objectif annuel n'est pas atteint. 40'400 habitants ont bénéficié des mesures au lieu des 80'000 prévus.

La Ville a révisé sa stratégie en la centrant sur les mesures de compétence communale. Elle vise à réaliser le programme de zone 30km/h d'ici à 2021 et les mesures de phonoabsorbant pour 2027.

En 2018, les travaux d'assainissement du bruit ont été menés, entre autres, sur les rues de Villereuse, Voltaire, Sautter. L'assainissement de la rue des Charmilles et de l'avenue de Trembley ont été poursuivis.

BRUIT ROUTIER - SITUATION 2018



Les tronçons présentant des dépassements des niveaux sonores en 2009 totalisent 78km. L'ensemble des axes concernés totalisent 83km si l'on compte les rues sur toute leur longueur. Ainsi, jusqu'en 2018, la Ville a assaini 25 des 83 kilomètres de rues soumises à des nuisances sonores trop élevées soit 30% du total.

PERSPECTIVES

La Ville doit encore assainir le bruit subi par un peu plus de 42'850 habitant(e)s.

Pour réaliser les revêtements phono absorbant, la Ville considère qu'il lui faudra mobiliser un total de 86 millions de francs entre 2017 et 2027 soit environ 8 millions par année. Cet objectif sera financé à hauteur de 6 millions sur le budget annuel du service du Génie civil, de l'aménagement et de la mobilité. Les 2 millions restant seront financés par le biais des demandes de crédit, soit déjà votée (PR 909) soit inscrites au 13^{ème} PFI. Pour la réalisation des zones 30 km/h, les études seront financées sur les budgets des services concernés. Les travaux feront l'objet de demandes de crédit auprès du Conseil municipal.

Toutefois après quelques années de mise en œuvre du programme d'assainissement du bruit routier, et suite au rapport de la cour des comptes n° 94 de décembre 2015, un réajustement de la stratégie est en cours. L'accent est désormais mis sur les mesures de compétence communale. Il faut également rappeler que 41 kilomètres de réseau communal pourraient, d'après le rapport de la cour des comptes, être versés au réseau routier cantonal. Des discussions avec le Canton sont en cours.

POUR EN SAVOIR PLUS

Date de publication : Juin 2019

Sources : Services de l'aménagement, du génie-civil et de la mobilité (Ville de Genève)

Contacts : Service d'urbanisme (Ville de Genève)

Email : monitoring@ville-ge.ch

www.ville-geneve.ch/monitoring